



La Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Ait Melloul

&

Equipe de recherche en Economie et gestion des Organisations - EREGO

**Organisent** 

# 1ère Edition Colloque international

### « Territoire et développement économique »

07 et 08 Décembre 2018

Lieu

La Chambre d'Agriculture

**Agadir** 

## Entre local et global. Le monde change très vite, il faut en comprendre les ressorts et proposer des cadres renouvelés de compréhension et d'action<sup>1</sup>.

#### OBJECTIFS DU COLLOQUE

Développés, en développement ou encore sous développés, les pays semblent se trouver face à des dynamiques identiques et les défis semblent être les mêmes : adapter les économies face à des marchés libéralisés et à la mobilité globale des firmes.

Dans ce contexte<sup>2</sup>, une attention toute particulière est portée sur les territoires et leurs dynamiques conduisant à de nombreux travaux et à un profond renouvellement de l'analyse de cette question pour mieux comprendre les phénomènes économiques, dont notamment le processus de développement économique.

En effet, le territoire devient un facteur explicatif -parmi d'autres- des phénomènes économiques (chômage, emploi, concurrence, croissance, développement ....). Autrement dit, le territoire n'est plus le cadre dans lequel s'inscrivent les phénomènes économiques<sup>3</sup>, mais un facteur explicatif de leurs modes d'organisation et de leur dynamique.

Le survol de ces travaux permet de distinguer trois grands courants en fonction de leur vision faible ou forte du territoire :

- Un premier courant qui considère l'espace / territoire comme un élément passif qui entre dans le calcul économique des agents en raison de ses caractéristiques propres ;
- Le second opte pour une approche plus active du territoire en le considérant non seulement comme un cadre de localisation des agents économiques, mais aussi un cadre d'émergence d'un acteur particulier : le territoire comme un centre des décisions économiques.
- Enfin, un courant qui considère le territoire comme une forme d'organisation industrielle. En insistant sur l'hypothèse /idée que la base territoriale crée des interdépendances particulières entre les différents acteurs engendrant une dynamique économique spécifique

l'approche classique qui traite le territoire en tant que espace géographique.

<sup>3</sup> Le territoire dans ces nouvelles approches implique des dimensions plurielles qui dépassent celles impliqué par

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Itçaina X et al (2007) : Territoires et développement économique : de l'héritage à l'action, In Régimes territoriaux et développement économique.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nous faisons ici référence aux mutations économiques et à la mondialisation.

Aujourd'hui, le territoire est considéré comme le nœud des processus critiques de développement et de croissance<sup>4</sup>. Le territoire est désormais considéré comme le gabarit adéquat à la conception du développement. Il est ainsi le cadre de l'action publique. Par conséquent, le territoire pourrait revêtir dès lors à nouveau toute son importance :

- Au niveau humain, par sa capacité de regrouper et d'abréger les rapports humains avec les dynamiques culturelles et sociales qui pouvaient en résulter.
- Au niveau politique : en mettant en avant l'importance relationnelle qui peut exister entre la société civile et les collectivités locales ; comme brique de base d'une gouvernance démocratique forte où la dynamique du changement social s'exprime à travers les actions des acteurs sociaux sur leur territoire ;
- Au niveau écologique : par une gestion efficiente et durable des ressources considérées à l'heure actuelle comme défi planétaire.
- Au niveau économique : le développement économique (à l'échelle régional, national et même international) perdra tout son sens en l'absence d'une réelle synergie entre les différents acteurs territoriaux (Etat, collectivités territoriales, entreprises, associations civiles, universités ....). En faisant intervenir ces acteurs nous pouvons construire de manière conjointe et cohérente l'offre et la demande, en canalisant les différentes énergies et en les amenant à se complémentariser ; ce qui permettra dans un deuxième temps des résultats concrets et mesurables, dans les domaines clés du développement économique.

Partant de cette vision multidimensionnelle du territoire, nous pouvons avancer que, la problématique de la relation territoire / développement économique ne peut être traité que dans un cadre dit multi-acteurs. Une réelle synergie entre les différents acteurs territoriaux sera une véritable source d'innovation et de dynamisme économique.

Ce colloque cherche à soulever plusieurs questions, qui dans leur globalité, contribueront à synthétiser le problème de la relation entre le développement économique et le territoire, selon les challenges qu'il impose et les aspects qu'il s'approprie :

- La régionalisation et l'urbanisation croissantes qui résultent généralement du processus de développement économique implique une nouvelle organisation de l'espace. Avec l'émergence de clusters économiques et des réseaux internationaux de distribution, le rôle

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Scott A.J (2003) : La poussée régionale : vers une géographie de la croissance dans les pays en développement, In Géographie, Économie, Société, 5, p. 31-57.

- de l'échelle régionale est aujourd'hui au centre des décisions des entreprises. En effet, les politiques d'implantation des entreprises s'intéressent de plus en plus à des facteurs régionaux pouvant créer un environnement favorable à leurs activités.
- La récente crise économique a bien montré que la concurrence et la compétition acharnée entre les différents acteurs internationaux (les états, les organisations internationales, les entreprises multinationales, les marchés financiers ...) s'est prononcé aussi entre les territoires locaux (les villes, les grandes agglomérations, les régions...).
- Une des questions prioritaires se rapportant à la relation entre le territoire et le développement économique est celle relative aux transports. En effet, cette dernière est Prioritaire parce qu'elle conditionne les échanges entre les agents économiques, la circulation des personnes et des biens, des idées et des services. Mais elle doit être posée de manière cohérente, de manière complémentaire entre les différents niveaux de gouvernance territoriale.
- Le rôle de l'Etat est problématique : il est appelé à jouer des rôles de plus en plus stratégique et de cesser avec la tradition qui considère que le territoire et ses acteurs n'ont PAS besoin de l'Etat que comme source de financement à stricto sensu. Aujourd'hui, les actions de coopération stratégique entre les acteurs territoriaux et l'Etat fondées sur la confiance et la clarification sont une assurance de développement économique.
- Le facteur démographique (évolution croissante, migrations qui en résultent, conditions ...) implique de nouveaux problèmes de gouvernance territoriale et nécessite une réflexion approfondie autour de la pertinence des échelles et à leurs articulations et équilibres. C'est aussi une question d'aménagement du territoire avec de fortes disparités : de fortes densités urbaines avec des zones isolées, peu peuplées et excentrées.
- Sur le plan théorique, le système financier est appelé à jouer un rôle de catalyseur de développement économique et d'intervenir dans des domaines considérés comme nécessaire au développement des territoires. Il s'agit entre autres, de financer l'investissement dans l'infrastructure et la maintenance (transport, énergie, santé, éducation,...), de renforcer la gouvernance urbaine via le renforcement de la gouvernance institutionnelle, de soutenir le développement du secteur privé, d'encourager et soutenir les partenariats publics-privé...
- L'économie informelle qui est particulièrement active dans les pays en développement, constitue l'un des éléments forts du dynamisme territorial parce que c'est souvent à ce niveau, et sous cette forme, que naissent les grandes entreprises performantes du système économique formel et par conséquent la question de la relation entre développement

économique et le territoire trouvera une partie de la réponse dans la face dissimulée de l'économie.

Grosso modo, **Territoire et développement économique** se veut une occasion propice qui vise l'échange de points de vue et des réflexions entre chercheurs, praticiens et décideurs concernant un sujet d'une importance cruciale dans le contexte régional, national mais également international.

#### PRINCIPAUX AXES THÉMATIQUES DU COLLOQUE

Les axes ci-dessus sont indiqués à titre indicatif, et sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive. Toute proposition de communication se rapportant au thème du colloque sera examinée par le comité scientifique :

- Axe 1: La gouvernance territoriale, management public et développement économique ;
- Axe 2: Le marketing territorial, attractivité et compétitivité territoriale ;
- Axe 3: Investissements, territoire et développement économique ;
- Axe 4: Régionalisation et développement économique ;
- Axe 5: L'entrepreneuriat et développement économique territorial ;
- Axe 6: Economie solidaire et sociale et développement économique territorial ;
- Axe 7: Système financier, territoire et développement économique ;
- Axe 8 : Economie informelle, territoire et développement économique
- Axe 9 : Développement durable et territoire,

#### MODALITÉS DE SOUMISSION :

- Les auteurs ayant l'intention de proposer une communication sont invités à soumettre un résumé en fichier Word ne dépassant pas les 700 signes et indiquant le titre, les noms, prénoms, affiliations scientifiques et institutionnelles du ou des auteurs.
- Le résumé doit donner des indications sur la problématique, la méthodologie, les résultats escomptés. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante : eregocuam@gmail.com et m.elbourki@uiz.ac.ma
- Les propositions de communication devront être envoyées, sous format Word uniquement par courrier électronique aux adresses électroniques précisées avant le 15 Septembre 2018.
- Le fichier envoyé doit être nommé comme suit : initiale(s) du prénom et nom complet de l'auteur ou du premier auteur en cas de travail collectif. Par exemple,

pour XXXXX YYYYY, il s'agirait du fichier **XYYYYYY.doc** (avec un numéro en cas de soumissions multiples).

#### **COMITÉ D'ORGANISATION:**

- AKHSAS OMAR FSJES Ait Melloul
- EL BOURKI MOHAMED FSJES Ait Melloul.
- EL-MAHDAD HAJAR FSJES Ait Melloul.
- ES-SELLAK NIHAL, Doctorante UIZ Agadir.
- OUHENA LAILA FSJES Ait Melloul.
- NOUREDDINE ABDELLATIF, FSJES Ait Melloul.
- SAYL ZINEB FSJES Ait Melloul.
- ZBIR NAWAL FSJES Ait Melloul.

#### CALENDRIER INDICATIF ET DATES IMPORTANTES

15 septembre 2018	Date limite d'envoi des propositions de communication (résumé en deux pages maximum)
30 septembre 2018	Notification du Comité Scientifique aux auteurs
15 novembre 2018	Date limite de réception du texte intégral de la communication
22 novembre 2018	Date limite de notification d'acceptation définitive des communications retenues par le comité scientifique
30 décembre 2018	Envoi du programme définitif
07 et 08 décembre 2018	Tenue du Colloque (FSJES Ait Melloul, Maroc)
30 janvier 2019	Réception des versions définitives
Mars 2019	Publication des actes du colloque

#### RECOMMANDATIONS ET INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

- Les communications peuvent porter sur des aspects théoriques et/ou empiriques et s'inscrire dans un ou plusieurs des axes proposés.
- Ces propositions, d'au maximum **15 pages**, doivent préciser la problématique, la méthodologie appliquée, les principaux résultats préliminaires ou discussions et les mots-clés avec classification. Le texte doit être rédigé selon le format Times New Roman, police 12, interligne 1,5 (marges : 2,5). La dénomination du fichier devra comporter uniquement le(s) nom(s) de(s) auteur(s).

Les propositions et les papiers complets devront être envoyés, sous format Word,
 impérativement aux adresses électroniques suivantes:

eregocuam@gmail.com et m.elbourki@uiz.ac.ma

#### LANGUES DU COLLOQUE:

- Les papiers peuvent être rédigés en Français ou en Anglais ou en Arabe.
- Les présentations et vidéo projection (PowerPoint) seront rédigées Français ou en Anglais ou en Arabe.
- Les présentations orales et les discussions sont autorisées en Français, en Anglais et en Arabe.